



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Décision

**Date de publication:** SHAB - 16.01.2020

**Numéro de publication:** BH07-0000001394

**Canton:** VD

**Entité de publication:**

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

## Décision en article 97 ORC, Fondation VAC, René Junod SA en liquidation

Fondation VAC, René Junod SA en liquidation  
CHE-109.774.864  
La Joux-Perret 9  
2300 La Chaux-de-Fonds

désigner clairement. Les moyens de preuve doivent être indiqués ou joints.

**Délai :** 30 jours

### Contexte:

Par décision du **9 janvier 2020**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a pris acte de la clôture des opérations de liquidation de la **Fondation VAC, René Junod SA en liquidation**, dont le siège est à **La Chaux-de-Fonds**, et requiert sa radiation au registre du commerce. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du conseil de fondation, en liquidation, p.a. Monsieur Michel Pittet, Case postale, 1580 Avenches. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

### Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,  
Avenue de Tivoli 2,  
1007 Lausanne

### Décision:

Clôture des opérations de liquidation du 9 janvier 2020.

### Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale  
Avenue de Tivoli 2  
1007 Lausanne

### Remarques juridiques:

En vertu de l'art. 165 ORC, cette décision peut faire l'objet d'un recours déposé auprès du point de contact dans le délai indiqué. Le recours doit contenir une requête et un motif. Le recourant doit joindre à son acte la décision attaquée ou la